



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'EURE

**IBE**

**Intelligence Économique, l'action de l'État  
dans l'Eure.**

Lettre N° 6 - 4ème trimestre 2014

## Éditorial – Escroquerie aux virements internationaux

L'innovation et la protection de celle-ci sont aujourd'hui cruciales pour la compétitivité de notre économie. En effet, dans un contexte de demande croissante et évolutive, nos entreprises doivent innover plus et plus vite pour maîtriser le raccourcissement des cycles de vie et entrer sur de nouveaux marchés. Cependant, les nouvelles formes d'innovation collective et de partage d'informations (« open innovation »), qui émergent, comportent aussi de réels dangers d'espionnage industriel et d'escroqueries. Ceux-ci doivent d'abord être connus, puis compris et intégrés dans les réflexions stratégiques des entreprises.

Les technologies et les techniques évoluent sans cesse, il est aujourd'hui impossible d'agir seul en la matière : il faut apprendre des autres et s'appuyer sur leurs expériences. A ce titre, l'Etat se doit d'identifier les risques d'ingérence pesant sur les entreprises de son territoire. Il lui appartient de mettre en réseau les acteurs, d'encourager les actions de formations et de sensibilisation et d'assurer la diffusion de bonnes pratiques.

C'est dans cette perspective que les services de l'Etat et la Chambre de Commerce et d'Industrie ont engagé, dans l'Eure, une démarche destinée à accompagner les acteurs économiques dans la mise en application de bonnes pratiques relatives à l'intelligence économique, je m'en félicite et en accompagne ardemment la volonté.

Les rencontres, organisées depuis deux ans, pour et avec les chefs d'entreprises, à la préfecture de l'Eure, ont à cœur de présenter, de manière concrète, les cas les plus courants d'escroqueries, et de rappeler les moyens et les comportements susceptibles d'éviter que les entreprises du département en deviennent les victimes.

La session de ce soir porte plus spécifiquement sur les escroqueries aux virements internationaux, qui, pour les entreprises françaises représentent **45 millions d'euros** traités en procédures judiciaires depuis le début de l'année. Ces escroqueries par faux ordre de virement international montent d'ailleurs en puissance depuis quatre ans et ont causé à notre économie un préjudice global supérieur à 255 millions d'euros.

Ensemble, nous vous souhaitons de riches échanges et vous encourageons à aller plus loin dans le diagnostic spécifique à votre entreprise.



**René BIDAL, préfet de l'Eure**

## Réunion «Intelligence économique» du 5 mai 2014 sur le thème Finance et gouvernance

### Retour sur la présentation de la DGSI

Les escroqueries touchent toutes les entreprises. Les porteurs de projets en recherche de financements peuvent être la cible des escrocs tout comme les business angel (personne physique qui décide d'investir une partie de son patrimoine financier dans des sociétés innovantes à fort potentiel).

Tous poursuivent un même objectif : dégager une plus value substantielle via leurs investissements

Les logiciels de rançon permettent aux escrocs au démarrage de l'ordinateur de chiffrer les données de l'entreprise afin de solliciter ensuite une rançon en contrepartie de leur restitution. Dans le cas où les sauvegardes n'ont pas été effectuées, ce sont plusieurs mois d'activités qui peuvent être ainsi perdus pour l'entreprise.

La conduite à tenir : ne jamais céder au chantage, ne pas verser d'argent et prévenir les forces de l'ordre.

Les parades à mettre en œuvre : maîtriser sa communication, pratiquer la veille, sensibiliser l'ensemble des personnels aux risques et à la maîtrise de la communication.

Il suffit quelquefois de tester le nom de l'escroc sur un moteur de recherche pour trouver des informations douteuses.

L'escroquerie repose souvent sur un scénario bien « huilé » : une phase de recueil de renseignements, une phase de manipulation avant l'escroquerie. Les profils sont récupérés sur les réseaux sociaux, et les personnes en besoin d'argent ou de reconnaissance sont facilement repérées.

Des audits relatifs aux procédures de virements peuvent être réalisés, ainsi que la mise en place d'un partenariat avec les banques.

Il ne faut jamais agir dans l'urgence, sans avoir la possibilité d'effectuer des vérifications (vigilance accrue à la veille de week-end ou pendant les congés).

### Retour sur le témoignage de Monsieur Thierry HANQUIER ex-dirigeant de la société ITS / IAE

Créée en 2006, la société ITS / IAE est approchée en 2008 par une personne qui repère une fiche concernant l'entreprise sur internet et, intéressée, propose des financements. Une rencontre en Italie est ainsi organisée, et il est convenu que la société livre dans un premier temps 50 000 euros en numéraire, dans une valise, afin de récupérer dans un deuxième temps une somme de 100 000 euros. La méfiance s'installe légitimement.

Dès le lendemain du rendez-vous, les services du service régional de la police judiciaire (SRPJ) de Lyon contactent monsieur Thierry HANQUIER pour l'informer de la tentative d'escroquerie dont il fait l'objet. Plusieurs entreprises, convaincues par la mise en scène très sérieuse et méticuleuse de ces escrocs n'ont malheureusement pu éviter le préjudice.

Retour sur la présentation de M. Nicolas VAN PRAAG, fondateur de la société MNGT Ratings group

Le rating financier ne peut pas traduire la santé financière de l'entreprise qui va se dégrader sur plusieurs années du fait d'un mauvais management.

Il existe un degré plus ou moins élevé de subjectivité pour obtenir des financements auprès des banques. Un banquier peut par exemple prendre peur si le découvert dépasse un certain pourcentage du chiffre d'affaire, ou si l'entreprise est mal notée par la banque de France. L'entreprise doit donc prendre soin de bien remettre sa liasse fiscale à la banque de France, dans les bons délais. Les levées de financement doivent être adaptées à la demande (si la banque finance trop « court », la santé de l'entreprise se dégrade). Il est important que les directeurs financiers rencontrent physiquement les banquiers, et si possible les dirigeants, directeurs d'agence, afin de limiter les déperditions d'informations. Les banques sont en demande de vrais rapports annuels détaillés : un mot du Président ou du gérant relatif aux objectifs, à la stratégie, aux moyens techniques et humains, aux projets de l'entreprise... des photographies des sites de production, des informations liées à l'éthique, la gouvernance, les partenaires, les bilans et comptes de résultats. Le cas échéant, les besoins de financement de l'entreprise.

### **FOCUS : Ingérence économique / Usurpation et falsification de l'identité d'un appelant**

Les escroqueries et l'ingénierie sociale facilitées par l'affichage d'un faux numéro de téléphone appelant Fin juillet 2014, le service en charge du Suivi Qualité d'une entreprise pharmaceutique a reçu à plusieurs reprises des appels téléphoniques émanant prétendument du ministère de la Santé et de l'Organisation Mondiale de la Santé, sise à Genève (Suisse).

Les appels paraissaient crédibles puisque les numéros de téléphone s'affichant sur l'appareil appelé étaient bien des numéros en vigueur dans ce ministère et à l'OMS.

En réalité, l'entreprise faisait l'objet d'une campagne d'ingénierie sociale, soit dans le but de préparer une escroquerie bancaire, soit à des fins de recueil d'information économique.

La vigilance des employés a toutefois permis de faire échec à ces tentatives en dépit du crédit apporté par les numéros de téléphone affichés... qui n'étaient pas ceux du véritable appelant.

Commentaire:

Il existe des services sur Internet permettant d'afficher un numéro et un nom fantaisistes sur le téléphone appelé. A titre anecdotique, cela permet d'appeler vos amis en vous faisant passer éventuellement pour une personnalité politique, des médias ou du show-biz.

Mais cette facilité permet également à un tiers malintentionné de se faire passer, plus prosaïquement, pour votre fournisseur, un client, ou une administration, dont l'appel peut sembler légitime.

Il existe aussi des « applis » pour iPhone et Android, destinées à tromper la personne appelée. Il s'agit d'applis non officielles que l'on peut télécharger sur des magasins officiels (et non les officiels App Stores d'Apple et Play Stores de Google).

Dans le cas d'espèce l'entreprise était dotée d'un responsable Sûreté identifié lequel, alerté par les employés, a pu communiquer en interne pour sensibiliser l'ensemble des employés à ces approches.

#### **Le portail de la sécurité informatique**

[www.securite-informatique.gouv.fr](http://www.securite-informatique.gouv.fr)

Conseils, autoformation, questions/réponses, guides, etc.

• L'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) : [www.ssi.gouv.fr](http://www.ssi.gouv.fr)

Guides (par exemple : l'hygiène informatique en entreprise d'octobre 2012), fiches pratiques

alertes informatiques (onglet CERTA), etc.

• Le Club de la sécurité des systèmes d'information français :

[www.clusif.asso.fr](http://www.clusif.asso.fr)

[www.clusir-est.org](http://www.clusir-est.org)

#### **Informations utiles :**

À l'initiative de la Délégation interministérielle à l'intelligence économique (D2IE) est paru le « **guide du routard de l'intelligence économique** ». C'est un outil pédagogique et concret qui enseigne comment mettre en œuvre et organiser sa veille stratégique, comment identifier et protéger les informations stratégiques et les savoir-faire...

Basé sur des cas concrets et des témoignages, ce guide illustre l'implication de l'Etat en faveur du développement de l'IE. Il est téléchargeable en ligne :

<http://www.economie.gouv.fr/scie/ressources>

La lettre d'information de l'intelligence économique des ministères économiques et financiers (IE Bercy) est téléchargeable en ligne sur le portail du Service de Coordination à l'Intelligence Economique (SCIE).

[www.economie.gouv.fr/scie/](http://www.economie.gouv.fr/scie/)

Le portail de l'intelligence économique :

<http://www.portail-ie.fr/>

#### Adresses utiles dans l'Eure :

**Référent départemental IE** : directrice de cabinet du préfet de l'Eure - 02.32.78.27.02

**Référent sûreté gendarmerie nationale**

adjudant-chef Christophe DESLANDES - 06.34.42.30.45

[christophe.deslandes@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:christophe.deslandes@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

**Référent sûreté police nationale** - Capitaine Francis MONET - 02.32.39.90.02 -

[francis.monet@interieur.gouv.fr](mailto:francis.monet@interieur.gouv.fr)

*La gendarmerie et les services de police apportent leur expertise aux entreprises en matière de sécurité économique par le biais de « diagnostics de vulnérabilité ». Ces diagnostics sont gratuits.*

**Référent IE DGS** : monsieur Philippe TERRIEN [drri76-ie@interieur.gouv.fr](mailto:drri76-ie@interieur.gouv.fr)

*Sur sollicitation, des intervenants experts se déplacent dans les entreprises. Ils évaluent les vulnérabilités des sites. Des solutions pragmatiques et adaptées sont proposées.*

**CCI de la région Haute-Normandie, service réseaux, innovation et IE** : Renaud KEMPF (CCI régionale) :

[renaud.kempff@normandie.cci.fr](mailto:renaud.kempff@normandie.cci.fr) et Florence FENIOU

Conseillère Intelligence Economique - Pôle Compétitivité et Intelligence des réseaux -

[florence.feniou@normandie.cci.fr](mailto:florence.feniou@normandie.cci.fr)

**CCI de l'Eure, Département Industries et Services aux Entreprises, Fabien MENISSEZ, Conseiller innovation et propriété industrielle, référent Intelligence économique.**

[fabien.menissez@normandie.cci.fr](mailto:fabien.menissez@normandie.cci.fr) - 02 32 38 81 53

**L'INPI propose des pré-diagnostics gratuits destinés à amener les entreprises à définir une stratégie de protection et, notamment de protection juridique, de leur patrimoine industriel.**

#### Calendrier :

- Le 3 juillet et le 16 octobre 2012 ont eu lieu deux réunions d'information générale sur l'IE

- Le 18 décembre 2012 - 3ème réunion IE sur le thème de la maîtrise de l'information et de la protection des données informatiques.

- Le 03 juin 2013 - 4<sup>ème</sup> réunion IE dans l'Eure sur le thème de la veille sur internet

- Le 30 septembre 2013 5ème réunion sur la protection des savoir faire

- Le 10 février 2014 6<sup>ème</sup> rencontre sur les relations partenariales

- Le 05 mai 2014 7<sup>ème</sup> rencontre « finance et gouvernance »